

GAELLE PARENT

Département de L'Indre

Document généré le vendredi 09 octobre 2026 à 09:04

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	09/10/26	09/10/26	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	En attente de transmission				

Service : CP

Classification CPV :

Principale : **92511000** - Services de bibliothèques

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	Abonnement à des outils numériques pour la Bibliothèque Départementale de l'Indre - 3 lots		
Référence	2026-PAM6021		
Type de marché	Services		
Mode	Procédure adaptée ouverte		
Technique d'achat	Sans objet		
Lieu d'exécution principal	FRB03 - Indre		
Durée	48 mois		
Description	Durée initiale de 12 mois, reconductible 3 fois maximum par période annuelle		
Code CPV principal	92511000 - Services de bibliothèques		
Forme	Prestation divisée en lots : Oui Les variantes sont exigées : Non		
Lots	Libellé	Estimé € HT	CPV
N° 1	Lot n°1 - Vidéos à la demande Description : Cinéma, documentaires, fiction, séries, spectacle vivant Lieu d'exécution : Indre		79980000
N° 2	Lot n°2 - Auto-formation Description : Cours en ligne dans des domaines variés Lieu d'exécution : Indre		79980000

N° 3	Lot n°3 - Actualité, presse et magazine en ligne	79980000
	Description : Contenus variés autour de l'actualité locale, nationale et internationale	
	Lieu d'exécution : Indre	
Conditions de participation		
	Autres exigences économiques ou financières : Lettre de candidature à signer - Déclaration du candidat DC2 - Liste des moyens en personnel et techniques, références de prestations similaires de moins de 3 ans - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	
	Marché réservé : Non	
	Réduction du nombre de candidats : Non	
	La consultation comporte des tranches : Non	
	Possibilité d'attribution sans négociation : Oui	
	Visite obligatoire : Non	
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération	
	40 % : Prix	
	55 % : Valeur technique	
	5 % : Les performances en matière de protection de l'environnement	
Renseignements	<u>Correspondre avec l'Acheteur administratifs</u>	
	Service des marchés	
	Tél : 02 54 08 37 52	
Documents	• <u>Règlement de consultation</u> • <u>Dossier de Consultation des Entreprises</u>	
	L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui	
Offres	Remise des offres le 02/11/26 à 17h00 au plus tard.	
Dépôt	• <u>Déposer un Pli dématérialisé</u>	
	Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite	
Renseignements complémentaires		
	Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.	
	Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via marches-publics.info	
	Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :	
	DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52/54/55	
	Procédures de recours	
	Instance chargée des procédures de recours :	
	Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex	
	Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160	
	adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr	
	SIRET : 17870005000010	
	Introduction des recours	
	Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :	
	Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)	
	Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)	

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Envoi le 09/10/26 à la publication

Marches-Publics.info V9.7